



## PROJET EDUCATIF ACTIV'ADOS

### Genèse d'Activ'Ados

Activ'Ados a été créée en 2013, sous l'impulsion de certains conseillers municipaux qui souhaitaient que les jeunes de Saint-Morillon puissent plus facilement se rencontrer entre eux en dehors du collège et du lycée, et pratiquer des activités ensemble.

Dés 2012, avant la création effective d'Activ'Ados, un petit noyau d'une dizaine de jeunes avaient pris l'habitude de se rencontrer, avec ces élus, notamment pour apporter leur participation aux manifestations du téléthon dans la commune.

Plusieurs adultes de la commune se sont mobilisés pour officialiser l'association et la développer. Les adolescents de Saint-Morillon ont rapidement adhéré au projet, puisque ce sont une trentaine de jeunes de 11 à 15 ans qui ont rejoint Activ'Ados dès ses premiers mois d'existence.

### Les statuts de l'association précisent :

L'association a pour objet de rassembler les jeunes de Saint-Morillon et de leur proposer un cadre à la réalisation d'activités collectives, dans un esprit d'amitié, de citoyenneté, et de responsabilité.

L'association s'inscrit sur le territoire de Saint-Morillon et de la Communauté des Communes de Montesquieu et entend agir en partenariat et en complémentarité avec la Commune, et avec les institutions et les acteurs du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire de ce territoire.

Les membres adhérents d'Activ'Ados sont des jeunes de plus de 11 ans et des adultes, habitant à Saint-Morillon, qui souhaitent contribuer et participer aux activités de l'association.

### Les objectifs éducatifs

Activ'Ados ne propose pas qu'une simple offre d'activités de loisirs.

Elle est :

- un lieu d'échange et de participation : les adhérents ne sont pas là que pour "prendre" et "s'amuser", mais aussi pour contribuer et "donner de soi".



- égalitaire : le conseil d'administration est composé à part égale de jeunes et d'adultes
- solidaire, ouverte, accessible: chacun a le droit de s'exprimer et de faire des propositions sur le fonctionnement. Tous les jeunes Saint-Morillonnais quels qu'ils soient sont les bienvenus à Activ'Ados, et les conditions d'adhésion, notamment financières, ne doivent exclure personne.
- laïque et mixte.

Elle cherche aussi à développer l'autonomie des jeunes, leur faire découvrir de nouveaux horizons, et développer un sentiment collectif.

## **Les moyens**

Pour mettre en œuvre son projet éducatif Activ'Ados se dote d'un programme annuel qui comporte :

- Les soirées ados : une soirée par mois a lieu dans un local communal. Les membres définissent ensemble les thèmes de ces soirées : jeux, musique, films, culture, tournois (ping-pong ...), etc.
- Les participations aux manifestations communales : l'association est présente lors des temps forts de la commune et les jeunes participent à l'offre d'activités faite à la population (fête annuelle, forum des associations ...)
- Les activités visant à récolter des ressources financières : pour mobiliser elle-même une partie de ses ressources, à côté des subventions qu'elle sollicite, l'association organise ou tient plusieurs fois dans l'année des buvettes et des stands.
- Les actions solidaires : participation au Téléthon, aide intergénérationnelle
- Les sorties sports et loisirs, les bivouacs et les mini-camps.

## **Extraits du Règlement de fonctionnement**

1/ Les membres : Les membres doivent être âgés de plus de 11 ans, sauf cas dérogatoire et exceptionnel, validé au préalable par les membres du bureau. Une liste est à la disposition des membres, et consultable sur demande au siège de l'association.

2/ Cotisation : pour 2013, l'Assemblée Générale a décidé de fixer la cotisation annuelle à 15 € / adhérent et à 10 € à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille.

3/ Engagements individuels : Etre membre de cette association, signifie avoir un engagement collectif et adhérer aux valeurs de citoyenneté, de respect d'autrui, de solidarité les uns des autres dans un esprit de camaraderie dans le cadre de toutes les activités. Etre membre c'est participer à l'élaboration de projets, c'est exprimer la volonté de créer des activités communes et se sentir responsable de la bonne réalisation des activités.

4/ Règles de fonctionnement interne : Lors de l'adhésion, chaque membre s'engage à participer aux projets communs de l'association, les projets étant proposés et votés à la majorité des membres.



La participation doit être au moins égale à la moitié des activités de loisirs, mais aussi de préparation et d'aides diverses demandées par le bureau ou les commissions/ chantiers désignés. On ne peut venir consommer une activité, sans être participatif dans les tâches de travail incombant de la préparation jusqu'à sa réalisation.

Afin de conserver une équité, lors des rencontres à Saint Morillon, deux tableaux de missions sont établis :

- Un tableau de roulement pour les préparations et/ou nettoyage des salles pour le semestre, avec inscription des membres qui s'engagent à honorer leur mission ce jour là. En cas d'empêchement, il devra se faire remplacer par un membre et assumer sa charge d'origine sur une autre date.
- Un tableau de roulement pour l'apport de boissons et gâteaux les jours des rencontres prévus par l'association, avec inscription des membres qui s'engagent à honorer leur mission ce jour là. En cas d'empêchement, il devra se faire remplacer par un membre et assumer sa charge d'origine sur une autre date.

5/ Transport : Les parents des adhérents mineurs, s'engagent à amener leurs enfants et à les récupérer lors des réunions. S'ils étaient dans l'impossibilité, ils doivent au préalable avoir défini avec un des 4 membres adultes du bureau, le moyen de transport utilisé par le mineur (déplacement à pied, à vélo, à vélomoteur, ou transport accompagné). Un bulletin comportant toutes les options possibles, doit être signé par les 2 parents et remis à l'association.

.....

7/ Conduites interdites ou limitées : L'apport ou la consommation de boissons faiblement alcoolisées est autorisée lors de certaines rencontres dans un cadre prédéfini par les adultes (par exemple : des soirées à thème telles que la chandeleur avec crêpes cidre). Seuls les 4 adultes du conseil d'administration seront autorisés à les amener. La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite aux majeurs lors du transport des adolescents. La consommation de tabac est interdite aux mineurs.

8/ Motifs pouvant entraîner l'exclusion des membres sont : le vol, la détérioration de matériel, le colportage de rumeurs, la violence verbale ou physique, la consommation des activités sans être participatif dans les tâches de travail et de façon générale le non respect du règlement de fonctionnement ou des consignes données par les personnes responsables de l'activité et toutes actions pouvant nuire à l'image de l'association.

....

Fait à Saint-Morillon, le 15 mai 2014

La Présidente  
Marie-Hélène Bèze